

## GRENELLE 2 : FAUT-IL ENTERRER LES EOLIENNES ?

### Communiqué de presse

1<sup>er</sup> avril 2010

Dans la perspective de l'examen du Grenelle 2 début mai en séance publique, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a adopté hier plusieurs amendements aux articles relatifs à l'énergie éolienne, dont la plupart sont issus des travaux de la mission parlementaire sur l'énergie éolienne : abandon des objectifs chiffrés de développement de l'éolien, alourdissement des contraintes administratives, soumission au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)...

Le Grenelle, qui devait afficher une nouvelle ambition pour les énergies renouvelables, est en passe, au contraire, de porter un coup fatal à l'éolien, pourtant reconnu par la mission parlementaire comme « *un axe important du développement des énergies renouvelables* ».

Si ces orientations étaient définitivement adoptées par les députés :

- **la suppression de l'objectif chiffré pour l'éolien (25 000 MW en 2020) contredirait purement et simplement les objectifs européens et français de développement des énergies durables** (le Grenelle fixe à 23% la part de notre consommation d'énergie issue des énergies renouvelables) ;
- **les nouvelles contraintes rendraient la construction d'éoliennes quasiment impossible** : seuils minimum pour les zones de développement éolien (ZDE), schémas régionaux (qui ne seront pas définis avant 2011 !) opposables aux ZDE, classement ICPE...
- **Le classement ICPE alourdirait inutilement la procédure**, alors que l'application de la réglementation actuelle, très exigeante, répondrait déjà à toutes les préoccupations de ce régime (réglementation acoustique, périmètres d'exclusion par rapport aux radars ou à l'aviation...).

**Pour la Française d'Eoliennes, ces dispositions reviendraient à établir un moratoire de fait, à défaut de l'établir officiellement**, et aggraverait le retard pris par la France sur ses voisins européens (fin 2008, ce secteur n'employait que 7 000 personnes en France, contre 40 000 en Allemagne, 23 000 au Danemark et 20 000 en Espagne).

La Française d'Eoliennes, qui développe et exploite, en France, des parcs éoliens et se diversifie dans d'autres énergies renouvelables, souhaite que les députés redéfinissent un cadre équilibré et responsable pour le développement de l'énergie éolienne en France.

Contact presse : Jules Picault Responsable de la communication

Tel : 01 34 93 69 99 – 06 08 16 04 02

[www.francaisedeoliennes.com](http://www.francaisedeoliennes.com)

#### *La Française d'éoliennes est producteur d'électricité verte à partir d'énergies renouvelables*

*Depuis décembre 2007, la Française d'éoliennes est la filiale française « Énergies Renouvelables » du groupe européen Sorgenia, premier opérateur privé de l'énergie (gaz et de l'électricité) en Italie et leader italien des énergies renouvelables, en particulier dans le photovoltaïque.*

*La Française d'Eoliennes représente :*

- 16 M€ de CA
- 40 emplois directs en France
- Puissance des installations en exploitation : 127 MW
- Puissance des installations en construction et à construire (permis accordés) : plus de 100 MW
- Plan d'investissement de 1 milliard d'euros

*Production d'électricité en 2008 : 197 GWh, soit la consommation de plus de 85 000 personnes, chauffage compris*